

Gouvernement du Québec

Décret 182-2015, 18 mars 2015

CONCERNANT l'approbation des prévisions budgétaires de la Régie du cinéma pour l'exercice financier 2014-2015

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 144.1 de la Loi sur le cinéma (chapitre C-18.1), la Régie du cinéma a soumis à la ministre de la Culture et des Communications ses prévisions budgétaires, selon les modalités fixées par le gouvernement;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de cet article, ces prévisions sont soumises à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE par le décret numéro 4-2001 du 11 janvier 2001, le gouvernement a fixé les modalités selon lesquelles les prévisions budgétaires de la Régie du cinéma sont soumises au gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie du cinéma pour l'exercice financier 2014-2015;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications:

QUE soient approuvées les prévisions budgétaires de la Régie du cinéma pour l'exercice financier 2014-2015, jointes au présent décret, soit un budget de revenus de 7 330 500 \$, un budget de dépenses de 5 383 200 \$ et un budget d'investissement de 734 000 \$.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

Annexe

Régie du cinéma

Budget 2014-2015

(en k\$)

	RÉEL 2012-2013	RÉEL 2013-2014	DÉCRET PRÉVISION 2014-2015
Revenus			
Examens de films	603.2	595.6	610.5
Examens de permis	54.6	48.4	47.1
Permis	931.4	747.5	710.1
Contrôle sur le matériel vidéo	7 469.5	6 391.6	5 432.8
Autres	499.0	515.5	530.0
Total des revenus	9 557.7	8 298.6	7 330.5
Dépenses			
Rémunération (Traitements et avantages sociaux)	3 355.9	3 138.5	3 175.1
Fonctionnement			
Transport et communications	228.4	297.0	329.5
Services professionnels et autres	879.3	818.7	1 078.0
Loyers	496.0	465.7	511.0
Entretien et réparations	56.0	52.9	69.6
Fournitures et approvisionnement	39.6	31.9	30.0
Amortissement			
Immobilisations	173.3	179.4	190.0
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-
Autres	4.7	-	-
Total des dépenses	5 233.2	4 984.1	5 383.2
Excédent	4 324.5	3 314.5	1 947.3
Investissements	88.0	119.4	734.0